

# Les gouverneurs de la rosée sont des margoulin

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / PIERRE-ÉDOUARD PICORD

16 mars 2018

**France télévisions** a diffusé mardi 13 mars un numéro de Cash investigation intitulé “*Eau : scandale dans nos tuyaux*”. Corruption, marchés truqués, trafics d’influence. Chacun imagine que ces pratiques ont cours sur un marché de 9 milliards d’euros partagé par Veolia, Suez et La Saur. Il n’est pas sûr qu’on soupçonne un tel degré d’outrecuidance, un niveau aussi élevé de violation des lois, et des sommes d’argent à ce point mirifiques. La filiale de Veolia dépose une offre de 127 millions d’euros plus cher que son concurrent italien. Elle obtient le marché lancé par le Syndicat interdépartemental pour l’assainissement de l’agglomération parisienne (Siaap). La filiale de Veolia a demandé à son concurrent de s’autoéliminer du marché. Contre un million d’euros.

**La Saur reconnaît réaliser** à Nîmes 12,2 % de marge - en réalité 18 % selon un expert — alors que dans les autres villes de France, celle-ci se situe à environ 5 %. L’enquête de Cash investigation a aussi le mérite de nous éclairer. Pendant cinquante ans, Veolia s’est empiffrée en Guadeloupe. Ceux qui estiment qu’une multinationale doit réaliser des profits, doivent être confus, après avoir vu ce reportage. Idem en ce qui concerne ceux qui répètent à tue-tête la formule “l’eau paie l’eau”. Tartufferie ! L’eau a engraisé quelques nantis de ces entreprises. À mille lieues des préoccupations des petites gens, les profiteurs leur ont fait rendre gorge. Défense de rogner leur bout de gras. Selon l’hebdomadaire *Marianne*, le contrat à 400 millions d’euros que le Siaap avait confié à Veolia pour la gestion de l’usine de Valenton (Val-de-Marne) a été suspendu ce mardi 13 mars par la cour administrative d’appel de Paris, “au nom du peuple français”. C’est toujours ça de repris.

**Autre information puisée à la source** de Cash investigation. La loi impose aux collectivités d’exercer un contrôle financier sur l’activité du délégataire de service public dès lors que le chiffre d’affaires du marché

excède 75 000 euros. Pendant cinquante ans, la Générale des eaux et ses prédécesseurs, filiales de Veolia, ont bénéficié d'une Délégation de service (DSP) sans qu'elles soient soumises à aucun contrôle. Consolons-nous, Nîmes Métropole en cinquante ans n'avait pas non plus porté le moindre regard sur les comptes de la Saur. Les élus qui ont vu ce reportage de Cash investigation sauront - peut-être - comment procéder la fois prochaine. Peut-être...